



ASSOCIATION SCOLAIRE CENTRE LAVAUX

**Séance de constitution du Conseil d'établissement du 30 septembre 2015 à 20h
A la grande salle de Puidoux village**

Présents :

Quart autorités

Bourg-en-Lavaux	M. Yves Kazemi	yves.kazemi@b-e-l.ch
Chexbres	Mme Kathrin Gruber	kathrin.gruber@chexbres.ch
Puidoux	M. Jean-François Rolaz	jean-francois.rolaz@swisscom.com
Saint-Saphorin	M. Gérald Vallélian	faverger@sunrise.ch

Quart parental

Cully (BeL)	M. Denis Cherpillod	cherpillod@jmrlegal.ch
Puidoux	Mme Béatrice Franchi	bfranchi.reygrobelle@gmail.com
Puidoux	Mme Corinne Kemp	design@kemppro.com
Cully (BeL)	Mme Raphaële Olivier	raphaele.olivier@gmail.com
Grandvaux (BeL)	Mme Laurence Perot	laurence.perot28@gmail.com

Quart associations

ARAJEL	Mme Marina Balimann	marina.balimann@puidoux.ch
APEBEL	Mme Valérie Denisart	valeriedenisart@me.com
APE-Cara	M. Pascal Paté	pascal.pate@bluewin.ch
Accueil surveillé midi	Mme Géraldine Vermorel	geraldineandjade@gmail.com

Quart enseignants

Secondaire	Mme Fabienne Botfield	fabienne.botfield@vd.educanet2.ch
Secondaire	M. Jérôme Cuénoud	jerome.cuenoud@vd.educanet2.ch
Primaire	Mme Carole Rosset	carole.rosset@vd.educanet2.ch
Doyenne Primaire	Mme Lysiane Siegenthaler	lysiane.siegenthaler@vd.ch

Etablissement	M. Michel Bovard	michel.bovard@vd.ch
---------------	------------------	---------------------

Secrétariat provisoire	Mme Eliane Fedrigo	e.fedrigo@bluewin.ch
------------------------	--------------------	----------------------

Excusés :

Quart autorités :	Mme Nadine Duchemin	domainedesdesert@bluewin.ch (Rivaz)
Quart enseignants :	M. Mathias Rumley	mathias.rumley@vd.educanet2.ch (S)
Quart associations :	M. Sébastien Conne	courriel ? (FSG Chexbres)

* * * * *

Ordre du jour :

20h00 – Accueil

20h15 – Rôle, composition et compétences du Conseil d'établissement

20h30 – Election du Président et du Vice-Président

20h45 – Thèmes et problématiques 2015-2017

21h15 - Prochaines étapes / séance

21h30 Fin de la soirée et apéritif offert par la commune de Puidoux

M. Yves Kazemi souhaite la bienvenue à toutes et tous.

Le règlement du Conseil d'établissement provisoire est remis à chaque participant.

Il présente ensuite Mme Fedrigo, secrétaire provisoire en attendant l'engagement d'un-e nouveau/nouvelle secrétaire de l'ASCL, la détentrice étant démissionnaire, ainsi que M. Bovard, Directeur de l'établissement scolaire.

Un tour de table est fait pour que chacune et chacun se présente.

Au moyen d'une présentation sur écran qui est annexée au présent procès-verbal, M. Kazemi explique, selon l'art 25 du règlement du Conseil d'établissement, les compétences définies par la législation cantonale. L'ASCL a aussi la possibilité d'allouer des compétences au Conseil d'établissement, comme du reste les points a et b de l'art. 26. C'est au Conseil d'établissement de définir les domaines où il souhaite s'investir. Il y a lieu de prendre en compte la phase 2015-2017 qui comprend la démolition de l'ancien collège, la construction du nouveau, les pavillons provisoires et l'inauguration du nouveau bâtiment en 2017.

Election du Président et du Vice-Président

Proposition de M. Yves Kazemi comme Président et de Mme Kathrin Gruber comme Vice-Présidente.

M. Kazemi, Président et Mme Gruber, Vice-Présidente, sont élus par acclamations jusqu'à la fin de la législature 2011-2016.

Thèmes et problématiques 2015-2017

M. Bovard évoque le Conseil des élèves, faisant partie de ce que demande la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), au même titre que le règlement d'établissement. Il sera constitué ultérieurement – probablement après la phase de transition, car l'établissement n'est pas dans sa forme définitive. Le périmètre n'étant pas encore défini sur le nouveau collège, le règlement d'établissement n'est pas établi. Il a été par contre préavisé par la conférence des maîtres, puisqu'en l'absence de Conseil d'établissement. En revanche, il précise que le Conseil d'établissement ne valide pas le règlement d'établissement, mais c'est la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) qui est seule habilitée à le faire.

Idées de thèmes

Après une bonne discussion entre les différents quarts, les points soulevés peuvent être résumés ainsi :

➤ Conseil des élèves

- *Concernant la création du Conseil des élèves, composé de délégués des classes, il n'y a aucune urgence. Le règlement du Conseil des élèves peut être rédigé par les élèves dans le courant de l'année 2016. Les doyens sont invités à entendre les délégués, bien qu'il n'y ait aucune exigence d'avoir un délégué par classe.*
- *D'abord, laisser du temps aux élèves – environ une année - pour s'acclimater aux locaux de transition et intégrer cette phase.*
- Peu de ressources de la part de l'ESCL mais éventuellement un projet pour le Conseil d'établissement ?
- Oui mais quand ?
- Créer un endroit/espace pour que les enfants puissent s'exprimer.

➤ Communication

- Ouvrir une page Facebook ?
- Transmission des horaires scolaires

➤ Transports

- Avoir une vision globale des collèges et des transports (Publoz, Grangeneuve, Puidoux-village et Verney à Puidoux ; Praz-Routoz et Bourg à Chexbres ; Bâtiment communal à Rivaz ; Vanel, Ruvines et Genevrey à Bourg-en-Lavaux (voir informations sur le site de l'établissement www.epscl.ch).
- Qui fait quoi (compétences et responsabilités) ?
Le Conseil d'établissement peut d'ores et déjà communiquer aux gens que les transports sont de la responsabilité des autorités communales concernées et non de la Direction des écoles (doyens et secrétaires).

Il n'y aura plus de transport organisé pour les secondaires dès la rentrée 2017.

La vision des transports est en travail dans les communes partenaires qui débouchera ensuite sur des marchés publics (pour des contrats dépassant CHF 500'000), d'ici 2017 entre l'étude globale et le lancement de l'offre pour les marchés publics.

Un rendez-vous avec Microgis est fixé jeudi 1^{er} octobre avec MM. Bovard et Rolaz, afin de discuter des horaires de la partie organisationnelle de PCRS.

- Présenter la stratégie transports au Conseil d'établissement

➤ Accueil de midi

- Mise en place d'un accueil de midi au collège de Praz-Routoz (7P et 8P)?
- Grande diversité des horaires complexifie l'accueil des enfants à midi.

Divers

La prochaine séance du Conseil d'établissement, dès que le 1^{er} rapport de Microgis sera finalisé, aura lieu durant le 1^{er} trimestre 2016, via un « Doodle ».

M. Kazemi remercie l'audience et clôt la discussion, en ayant remercié d'avance M. Rolaz de l'apéritif qui sera servi à la fin de la séance.

La séance est levée à 21h40.

Un apéritif convivial est offert par la commune de Puidoux.

Eliane Fedrigo

Puidoux, le 7 octobre 2015